



Conditions d'utilisation de la *Carte Scotia*^{MD} SCÈNE^{MD*}

Aperçu du programme de récompenses SCÈNE

Le programme de récompenses SCÈNE est administré par Scene Limited Partnership, une société en commandite simple constituée en vertu des lois du Manitoba («**Scene LP**»). Cineplex Divertissement LP et La Banque de Nouvelle-Écosse sont les associés commanditaires initiaux de Scene LP et du programme de récompenses SCÈNE («**SCÈNE**» ou le «**programme**») et la société Scene LP est la seule responsable de diriger et d'administrer le programme. Veuillez visiter le site scene.ca pour obtenir les conditions du programme SCÈNE, qui sont intégrées aux présentes par voie de référence.

L'utilisation et la détention de votre *Carte Scotia* SCÈNE doit également être conforme au Contrat *Carte Scotia*. Vous acceptez de respecter ce contrat, dont une copie vous sera fournie.

En vous inscrivant au programme ou en accumulant des points-bonis (la définition de «**points-bonis**» est incluse plus loin), vous confirmez avoir lu et compris les conditions du programme SCÈNE, de même que les conditions d'utilisation de la *Carte Scotia* SCÈNE et vous acceptez de vous conformer à chacune d'entre elles. Vous reconnaissez également que les présentes conditions d'utilisation de la *Carte Scotia* SCÈNE s'appliquent en sus des conditions d'utilisation de votre compte bancaire de la Banque Scotia, du Contrat *Carte Scotia* et des conditions d'utilisation de votre carte de membre SCÈNE.

Exigences relatives au programme

1. Pour vous inscrire au programme SCÈNE et profiter de tous ses avantages sans frais additionnels, vous n'avez qu'à être titulaire d'une carte de membre SCÈNE. Pour profiter des avantages supplémentaires offerts par la *Carte Scotia* SCÈNE, vous devez détenir un compte bancaire admissible de la Banque Scotia en plus d'une carte de membre SCÈNE.
2. Chaque client admissible de la Banque Scotia a droit à une seule *Carte Scotia* SCÈNE. Toute *Carte Scotia* SCÈNE ne peut être liée qu'à un seul compte de membre SCÈNE.

Inscription des membres

Pour obtenir des points-bonis SCÈNE en utilisant votre *Carte Scotia SCÈNE*, votre ou vos comptes bancaires admissibles doit (doivent) être lié(s) à votre compte de membre SCÈNE. Nous nous chargerons de l'inscription et/ou de la liaison automatique du compte SCÈNE d'un membre à sa *Carte Scotia SCÈNE* et/ou à sa carte VISA SCÈNE conformément à la politique en matière de confidentialité de SCÈNE. Ceci peut impliquer la communication de certains renseignements personnels à La Banque de Nouvelle-Écosse tel qu'il est indiqué dans ladite politique. Nous n'assumerons cependant aucune responsabilité si nous ne pouvons effectuer ce lien automatiquement.

Titulaires de compte admissibles

- La demande de *Carte Scotia SCÈNE* s'adresse aux résidents canadiens.
- La détention et l'utilisation d'une *Carte Scotia SCÈNE* sont réservées à des personnes physiques seulement; aucune personne morale, fiduciaire, société ou autre entité ne peut détenir de *Carte Scotia SCÈNE*.

Comptes admissibles

- Les comptes de particuliers en dollars canadiens de la Banque Scotia pouvant être liés à une *Carte Scotia SCÈNE* incluent les suivants : le compte *Scotia 1*, le compte Accélération^{MD}, le compte de base Scotia, le programme bancaire de base, le compte Valeur Scotia^{MD}, le Club horizon doré pour les aînés, le plan *Privilèges bancaires Étudiants*, le compte d'épargne Scotia à intérêt quotidien, le compte *Optimum*^{MD}, le compte d'épargne-prévoyance*, le Service *Scotia 1** et le compte Horizon Jeunesse^{MD}.

* Ces comptes ne peuvent plus être ouverts, ni pour un client existant, ni pour un nouveau client.

- Les comptes ne pouvant pas être liés à une *Carte Scotia SCÈNE* incluent les suivants : le compte d'épargne Maître Compte^{MD}, le compte Scotia à intérêt quotidien en dollars US, le compte-chèques Scotia, le compte Club Scotia, le compte d'épargne à intérêt quotidien en euros et tout compte nécessitant plus d'une signature.

À titre de membre SCÈNE («**membre**»), vous recevrez le bulletin électronique SCÈNE et d'autres communications incluant des nouvelles et des offres spéciales concernant le programme SCÈNE. Scene LP ne

communiquera pas votre adresse de courriel ni d'autres renseignements personnels, sauf dans les cas prévus par le Code de confidentialité du Groupe Banque Scotia, disponible au site www.banquescotia.com, et par la politique en matière de confidentialité de Scene LP, disponible au site scene.ca. Le Code de confidentialité du Groupe Banque Scotia et la politique en matière de confidentialité de Scene LP veillent tous les deux à la protection de vos renseignements personnels et sont intégrés aux présentes par voie de référence.

Comptes de membre SCÈNE inactifs

Un compte de membre SCÈNE sera réputé inactif si :

1. votre carte de membre SCÈNE n'a pas été utilisée pour accumuler ou échanger des points-bonis SCÈNE pendant une période de 24 mois consécutifs;

et que

2. votre carte de membre SCÈNE n'a pas été utilisée pour obtenir des rabais pendant une période de 24 mois consécutifs;

et que

3. aucune *Carte Scotia* SCÈNE à votre nom n'a été lié à un nouveau compte bancaire de la Banque Scotia admissible au programme SCÈNE à votre nom au cours des 24 derniers mois (une liste des comptes Scotia admissibles au programme SCÈNE est disponible à la page Conditions d'utilisation de la *Carte Scotia* SCÈNE à scene.ca/legal.aspx);

et que

4. vous n'avez pas ouvert de compte VISA SCÈNE au cours des 24 derniers mois.

Dans l'éventualité où toutes ces conditions seraient réunies, votre compte SCÈNE serait considéré inactif, auquel cas Scene LP pourrait, à sa seule discrétion, fermer ce compte et tous les points-bonis SCÈNE accumulés dans ce compte pourraient être supprimés, avec ou sans préavis de Scene LP. Un compte SCÈNE peut être considéré inactif même si vous avez accumulé des points-bonis SCÈNE au moyen d'une *Carte Scotia* SCÈNE ou d'une carte VISA SCÈNE.

Si votre compte de membre SCÈNE est réputé inactif, votre *Carte Scotia* SCÈNE sera remplacée par une autre *Carte Scotia* qui ne permet pas d'accumuler de points SCÈNE. Tous les renseignements bancaires liés à votre carte actuelle seront automatiquement transférés à votre nouvelle *Carte Scotia*, y compris votre NIP et votre mot de passe actuels.

Obtention de points-bonis SCÈNE au moyen d'une Carte Scotia SCÈNE

Pour tout achat réglé avec sa Carte Scotia SCÈNE à partir d'un compte admissible (voir ci-dessus), chaque membre SCÈNE reçoit des points-bonis SCÈNE selon les modalités suivantes :

Pour tout achat (billets ou comptoir alimentaire) à un cinéma Cineplex Divertissement, le titulaire reçoit 5 points-bonis SCÈNE pour chaque dollar dépensé à concurrence des limites suivantes :

- a. maximum de 300 points-bonis SCÈNE par opération.
- b. maximum de 600 points-bonis SCÈNE par jour.

Pour tout achat chez tout autre commerçant, le titulaire d'une Carte Scotia SCÈNE reçoit 1 point-boni SCÈNE pour chaque tranche de 5,00 \$ débitée d'un compte admissible.

Les points accumulés sont mis à jour dans les deux à trois jours ouvrables.

Primes ponctuelles - Carte Scotia SCÈNE **

1. Prime offerte à la clientèle de la Banque Scotia

Comptes de nouveaux clients :

- 1 000 points seront ajoutés à votre compte de membre SCÈNE si vous obtenez une Carte Scotia SCÈNE sur un nouveau compte bancaire admissible lié à votre compte de membre SCÈNE d'ici le 12 mars 2011. Si vous obtenez une Carte Scotia SCÈNE sur un nouveau compte bancaire admissible lié à votre compte de membre SCÈNE après le 12 mars 2011, 1 000 points seront ajoutés à votre compte de membre SCÈNE lors de votre premier achat par paiement direct, lequel doit être effectué dans les 60 jours suivant l'ouverture de votre compte pour être admissible à la prime de 1 000 points.

Comptes de clients actuels :

- Cette offre ne s'applique pas aux comptes Scotia admissibles au programme SCÈNE de clients actuels.

Les points accordés dans le cadre de cette offre sont portés au compte SCÈNE du client une seule fois par client, qu'il s'agisse d'un compte joint ou d'un compte individuel. Les points sont accordés une fois que l'admissibilité du compte a été établie. Limite d'un nouveau compte par membre SCÈNE. Pour obtenir des points-bonis SCÈNE, la fonction permettant d'effectuer des achats par paiement direct doit être activée pour votre compte bancaire admissible de la Banque Scotia. Pour les comptes ouverts avant le 12 mars 2011, les points obtenus sont mis à jour dans les deux à trois jours ouvrables suivant l'activation du compte. Pour les comptes ouverts après le 12 mars 2011, les points obtenus seront mis à jour dans les deux à trois jours ouvrables suivant le premier achat par paiement direct.

2. Prime liée aux opérations bancaires automatisées*** (une demande de dépôt direct de la paie ou de 2 prélèvements automatiques ou de 2 dépôts directs ou de 1 prélèvement automatique et 1 dépôt direct)

Comptes de nouveaux clients :

- 1 000 points-bonis SCÈNE seront ajoutés à votre compte de membre SCÈNE à la suite de la mise en place du dépôt direct de votre paie ou de 2 prélèvements automatiques ou 2 dépôts directs ou 1 prélèvement automatique et 1 dépôt direct dans votre nouveau compte bancaire admissible au programme SCÈNE.

Les opérations automatisées requises pour bénéficier de cette offre doivent être établies dans les 60 jours suivant l'ouverture du compte bancaire. Tous les prélèvements automatiques et/ou dépôts directs doivent être effectués durant le même mois. Les points-bonis seront accordés à la fin du mois au cours duquel les prélèvements automatiques/dépôts directs ont été mis en place.

Comptes de clients actuels : Cette offre ne s'applique pas aux comptes Scotia admissibles au programme SCÈNE de clients actuels.

** Chaque prime est versée une seule fois pour chaque *Carte Scotia* SCÈNE liée à un compte ou un compte joint Scotia admissible et seulement après que les conditions requises aient été remplies. Dans le cas d'un compte joint où chaque titulaire détient un compte de membre SCÈNE, les points-bonis SCÈNE sont partagés en parts égales.

*** Le même compte bancaire admissible doit faire l'objet, au choix, du dépôt direct de la paie ou a) de 2 prélèvements automatiques ou b) de 2 dépôts directs ou c) de 1 prélèvement automatique et de 1 dépôt direct.

Retours et/ou échanges

Dans l'éventualité où un membre procédait à un retour de marchandise et/ou à un échange de produit ou de service concernant n'importe quel achat lui ayant donné droit à des points-bonis SCÈNE, le nombre de points-bonis SCÈNE correspondant à cet achat sera automatiquement déduit de son compte de membre SCÈNE. Le nombre de points-bonis SCÈNE attribués à l'achat de la marchandise ensuite retournée ou lors du paiement initial du produit ou service par la suite échangé sera déduit du solde des points-bonis SCÈNE du membre.

Cartes perdues, volées ou endommagées

1. Dans l'éventualité où votre *Carte Scotia* SCÈNE serait perdue, volée ou endommagée, vous devriez immédiatement avvertir votre succursale Scotia ou téléphoner au 1-800-575-2424.

2. Les comptes bancaires liés à une *Carte Scotia SCÈNE* annulée ne sont pas admissibles à obtenir des points-bonis SCÈNE après la date d'annulation.
3. Si votre carte de membre SCÈNE est annulée par Scene LP pour n'importe quelle raison, vous ne serez pas en mesure d'échanger les points-bonis SCÈNE que vous aviez accumulés.

Déni de responsabilité

Scene LP décline toute responsabilité de quelque nature que ce soit incluant, mais sans s'y limiter, toute responsabilité relativement à toute dépense, toute perte, tous frais, toute blessure, tout dommage, tout accident ou tout autre sujet ou chose de quelque nature que ce soit, ayant été subis ou causés de quelque manière que ce soit (y compris tous dommages-intérêts compensatoires, accessoires, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou exemplaires, de même que tous dommages relatifs à une perte de revenu ou de bénéfices), qui puissent résulter directement ou indirectement de l'utilisation de la *Carte Scotia SCÈNE* ou de l'adhésion au programme SCÈNE ou qui puissent y être liés.

Interruption, modifications et infractions

La Banque Scotia peut modifier les présentes conditions d'utilisation de la *Carte Scotia SCÈNE* ou n'importe quel aspect de la *Carte Scotia SCÈNE*, incluant les niveaux de récompenses ou n'importe quelle récompense de quelque façon que ce soit, et ce, sans préavis et même si de telles modifications pouvaient avoir un effet négatif sur la valeur des points-bonis SCÈNE déjà accumulés. Le programme SCÈNE peut être annulé par Scene LP en tout temps. Pour obtenir les conditions du programme SCÈNE et d'autres détails sur le programme SCÈNE, veuillez visiter le site scene.ca.

Confidentialité de vos renseignements personnels

SCÈNE^{MD} est un programme de récompenses administré par Scene Limited Partnership («**Scene LP**»). Cineplex Divertissement LP («**Cineplex**») et La Banque de Nouvelle-Écosse (la «**Banque Scotia**»), incluant leurs filiales et coentreprises, sont décrits ci-dessous comme les commanditaires, désignés ci-après comme («**nous**» ou «**notre**» et «**nos**») de Scene LP et du programme SCÈNE («**SCÈNE**» ou le «**programme**»).

Nous pouvons recueillir vos renseignements personnels, les utiliser et les divulguer pour :

- mettre en place et administrer le programme SCÈNE, ce qui inclut la gestion courante des comptes SCÈNE, de même que l'enregistrement des points-bonis SCÈNE et la mise à jour des soldes de points-bonis SCÈNE;
- traiter les échanges de points-bonis SCÈNE contre des récompenses;
- établir votre admissibilité à nos promotions spéciales et à nos concours;
- communiquer avec vous et vous faire parvenir le bulletin électronique SCÈNE;
- comprendre vos besoins et vos préférences et vous fournir les produits et services qui vous conviennent;
- vous recommander les produits et services du programme SCÈNE, de nos commanditaires et de nos partenaires offrant des récompenses ou vous transmettre de l'information de tiers que nous aurons sélectionnés susceptibles de vous intéresser;
- vous faire part des offres spéciales et des récompenses offertes par le programme SCÈNE, nos commanditaires et nos partenaires offrant des récompenses;
- permettre ou faciliter toute transaction commerciale concernant Scene LP.

Consentement

Si vous nous transmettez vos renseignements personnels, nous pouvons présumer que vous donnez votre consentement à ce que nous recueillions, utilisions et communiquions les renseignements vous concernant aux fins énoncées dans la politique relative à la confidentialité de SCÈNE, disponible pour consultation dans le site scene.ca.

Il est possible que nous vous demandions vos coordonnées telles que votre numéro de téléphone ou de télécopieur et que nous conservions ces renseignements pour les transmettre aux commanditaires de SCÈNE et aux partenaires offrant des récompenses, afin que nous ou des tiers fournisseurs puissions communiquer directement avec vous par ces canaux aux fins de marketing et de télémarketing. Plus précisément, « nous » englobe les filiales et les coentreprises. Ce consentement s'appliquera aussi aux commanditaires de SCÈNE, aux partenaires offrant des récompenses et à toute autre entreprise qui, ultérieurement, ferait partie de SCÈNE ou s'y joindrait.

Votre consentement à ceci n'est pas une condition de faire affaire avec nous et vous pouvez y mettre fin en tout temps en suivant les instructions ci-dessous. Vous pouvez communiquer avec nous relativement aux activités de télémarketing en composant le numéro sans frais **1-866-586-2805** ou par courriel à **help@scene.ca**.

Retrait du consentement

Sous réserve des exigences légales, réglementaires et contractuelles, vous pouvez retirer en tout temps votre consentement à ce que nous poursuivions la cueillette, l'utilisation ou la divulgation de renseignements, moyennant un préavis raisonnable. Selon les circonstances, le retrait de votre consentement pourrait cependant influencer notre habileté à vous offrir ou à continuer de vous offrir certains privilèges et certaines possibilités que vous procure la carte de membre SCÈNE.

Vous ne pouvez refuser de consentir à ce que nous recueillions, utilisions et divulguions des renseignements requis par des tiers fournisseurs de services dont la contribution est essentielle à l'administration et à la gestion du programme.

Vous pouvez demander en tout temps que nous cessions d'utiliser vos renseignements personnels pour promouvoir nos services ou les produits et services de tiers que nous avons choisis. Si vous désirez retirer votre consentement, tel qu'indiqué dans la politique relative à la confidentialité de SCÈNE, disponible pour consultation dans le site scene.ca, vous pouvez le faire en tout temps en suivant ces instructions: rendez-vous au site scene.ca, cliquez sur «**Mon compte**», cliquez sur «**Mise à jour du profil**», faites défiler vers le bas la section «**Autres renseignements**» et cliquez sur «**Modifier**» dans le coin supérieur droit de cette section. Vous pouvez alors changer l'indicateur d'abonnement pour un «**désabonnement**» aux communications de SCÈNE et aux offres spécifiques des partenaires.

Nous donnerons suite à votre demande dans les plus brefs délais, mais il est possible que dans certains cas nous ne puissions pas mettre fin immédiatement à l'utilisation de vos renseignements personnels.

^{MD} SCÈNE est une marque déposée et propriété intellectuelle de Scene LP, utilisée sous licence.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.